



Assemblée générale

Distr. générale
2 juin 1999
Français
Original: arabe

Cinquante-troisième session

Point 165 de l'ordre du jour

Corps commun d'inspection

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Tamman Sulaiman (République arabe syrienne)

I. Introduction

1. À sa 3e séance plénière, le 15 septembre 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session une question intitulée «Corps commun d'inspection» et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 16e à 18e et 63e séances, les 29 et 30 octobre et 2 novembre 1998 et le 28 mai 1999. Les déclarations et les observations faites durant l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus pertinents (A/C.5/53/SR.16 à 18, et 63).

3. Pour son examen de cette question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapports annuels du Corps commun d'inspection pour les périodes allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996¹ et du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997².

b) Note du Secrétaire général transmettant le programme de travail du Corps commun d'inspection pour 1996-1997, le programme de travail préliminaire pour 1997-1998 et au-delà, et la liste interne de suggestions (A/51/559 et Corr.1);

c) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Corps commun d'inspection (A/52/206);

d) Note du Secrétaire général transmettant le programme de travail du Corps commun d'inspection pour 1997-1998 et son programme de travail préliminaire pour 1998-1999 (A/52/267);

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, supplément N° 34(A/51/34).

² Ibid., *Cinquante-deuxième session, supplément N° 34* (A/52/34).

e) Note du Secrétaire général transmettant une note du Corps commun d'inspection concernant sa décision de revenir au cycle antérieur de son programme de travail, soit la période de janvier à décembre, et de suivre le même cycle pour son rapport annuel (A/53/180);

f) Note du Secrétaire général transmettant le programme de travail du Corps commun d'inspection pour 1999 et la liste préliminaire des questions pouvant faire l'objet de rapports en 2000 et au-delà (A/53/841).

II. Examen d'un projet de décision proposé par le Président

4. À la 63e séance, le 28 mai 1999, à la suite d'une déclaration du représentant de la République arabe syrienne, Rapporteur de la Commission et coordonnateur des consultations officielles sur ce point de l'ordre du jour, et sur proposition du Président, la Commission a décidé sans procéder à un vote de recommander à l'Assemblée générale de remettre l'examen de cette question à la partie principale de sa cinquante-quatrième session (voir par. 6).

5. Après l'adoption du projet de décision, les représentants de Cuba et de l'Algérie ont fait une déclaration pour expliquer leur position (voir A/C.5/53/SR.63).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Corps commun d'inspection

L'Assemblée générale décide de remettre à la partie principale de sa cinquante-quatrième session l'examen du point intitulé «Corps commun d'inspection».
